



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU

### 11 DECEMBRE 2023

# N° 11



#### Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mr RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, Mme MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique

Absent excusé : Mr VITALI Yannick

Pouvoir : Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry

Secrétaire de séance : Mr POUPET Dominique

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

#### ● DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- N° 2023-24 : signature d'un contrat auprès du Crédit Mutuel pour un prêt relais de 150 000 € - d'une durée de 2 ans – taux fixe : 4,54 % afin de financer la TVA des travaux de restauration de l'Église St Christophe en attente du remboursement du FCTVA qui interviendra l'année N+1 des travaux. Cet emprunt est inscrit au budget de l'année 2023

#### ● ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE LA VIEILLE EGLISE

Suite à l'information donnée par Mr le Maire lors de la dernière réunion concernant l'éventuelle acquisition d'un terrain rue de la Vieille Église, une rencontre avec les vendeurs a eu lieu et la négociation a donné lieu à une proposition de prix de vente fixé à 30 € le m<sup>2</sup>.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir ce terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> au prix ci-dessus indiqué auquel il conviendra d'ajouter les frais de bornage et les frais d'acte notarié.

#### ● RECENSEMENT DE LA POPULATION : CREATION DE 3 POSTES D'AGENT RECENSEUR

Le recensement général de la population va se dérouler du 18 janvier au 17 février 2024. Compte tenu du nombre de logements, l'INSEE recommande le recrutement de 3 agents recenseurs pour effectuer cette enquête. (663 logements estimés, le secteur par agent recenseur ne peut excéder 250 logements).

Après discussion, le conseil municipal décide de :

- Créer 3 emplois temporaires d'agents recenseurs
- Fixer la rémunération de ces agents à 953 euros net.

Monsieur le Maire précise qu'une dotation de l'État de 2 857 euros sera versée pour faire face, en partie, aux dépenses que devra supporter la commune.

## ● REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée donne son accord pour procéder au remboursement de frais de déplacement des agents municipaux qui ont assuré des déplacements professionnels au cours de l'année 2023 avec leur véhicule personnel. Le montant du remboursement s'élève à 227.96 euros.

Mr le Maire informe que Mme Armelle PLANCHOT a été désignée coordonnateur communal pour le recensement et que dans le cadre de sa mission, elle a suivi une formation à VIEILLEVIGNE. Il propose à l'assemblée de l'indemniser pour ses frais de déplacement et de repas supportés pour un montant total de 36.50 €. Hors la présence de Mme Armelle PLANCHOT, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Mr le Maire.

## ● CONVENTION « PRESTATION PAIE » : RENOUELEMENT

Depuis plusieurs années, la commune a confié à la Maison des Communes de Vendée la gestion de la paie des agents et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction.

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion à la prestation « paie », la Maison des Communes propose une convention qui définit les missions confiées (établissement des bulletins de paie et des documents liés à la rémunération).

Pour information, le coût de cette prestation s'élève pour 2023 à 8,60 euros par mois et par bulletin de salaire.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler cette convention pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 5 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## ● PROJET ABRIS DE TOUCHE AU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA LIGUE DE FOOTBALL

Suite à une demande du club de football, des demandes de devis ont été effectuées pour étudier la possibilité de remplacer les abris de touche du stade de football.

Avant de prendre une décision quant à la réalisation de ce projet, Mr le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la ligue de football de la Vendée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière et autorise Mr le maire à déposer un dossier auprès de la ligue de football.

Il est précisé que, pour l'instant, ce projet est à l'étude et qu'une décision sera prise lors de l'élaboration du budget 2024.

## ● CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC CITEO « COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

L'éco-organisme CITEO en charge des emballages et des papiers a engagé une réflexion nationale de la collecte des déchets abandonnés.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers souhaite conventionner avec cet organisme dans le but de financer des actions diversifiées de lutte contre les déchets abandonnés.

La Communauté de communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Les communes sont en charge de la salubrité publique.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise la Communauté de communes du Pays des Herbiers à conventionner à l'échelle intercommunale et de reverser les soutiens aux communes.

### ● **DECLASSEMENT DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « LE LONGUENAI »**

Suite aux travaux de viabilisation du lotissement « Le Longuenais », les courts de tennis ont été supprimés.

Afin de pouvoir procéder à la vente de lots de ce lotissement, le conseil municipal décide de désaffecter et de déclasser ces terrains de tennis pour les intégrer dans le domaine privé de la commune.

### ● **BAIL DEROGATOIRE LOCAL 24 GRAND'RUE**

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de louer une partie de l'immeuble situé 24 Grand'Rue (ancien magasin Vival) à la Société 2G pour y aménager une laverie.

Mme Géraldine GUILMINEAU, gérante de cette société, a adressé son préavis afin de résilier ce bail au 31 décembre 2023. Elle a également demandé de souscrire un nouveau bail au nom de la société SAS SAGESEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Compte tenu des charges liées aux frais d'électricité, Mme GUILMINEAU a sollicité une diminution du loyer actuel fixé à 215 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer mensuel à 150 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ● **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Afin de passer les écritures comptables liées aux travaux en régie et aux opérations nécessaires aux opérations de stocks du budget lotissement « Le Longuenais », des ajustements budgétaires sont proposés à l'assemblée. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité adopte ces décisions modificatives budgétaires.

### ● **COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS**

#### *Association Éducation Jeunesse*

Les membres de la commission « Association Éducation Jeunesse » vont rencontrer les associations le Jeudi 1<sup>er</sup> février à 19 h à la salle polyvalente pour faire le bilan du forum qui s'est tenu le 30 septembre 2023 à la Tricherie.

Une soirée des bénévoles sera organisée le 20 juin 2024 à laquelle seront associés les bénévoles ayant participé au 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Tricherie.

**Conseil Municipal des Enfants**

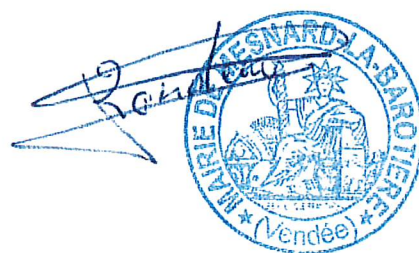
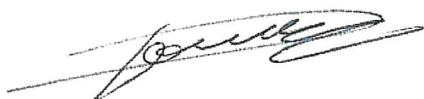
2 groupes d'enfants ont été constitués afin de mener des projets dans les domaines suivants : urbanisme, environnement, culture et solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

MESNARD LA BAROTIERE, le 11 décembre 2023

*Le Secrétaire de Séance,  
Dominique POUPET*

*Le Maire,  
Landry RONDEAU*



**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 – AGENTS RECENSEURS**

Du 18 janvier au 17 février 2024, 3 agents recenseurs vont sillonner les rues et les villages de Mesnard la Barotière pour le recensement de la population.

Ce recensement est obligatoire et un acte citoyen.

Merci de leur réserver un bon accueil !



de gauche à droite : Karine LE ROUX, Sophie SOULLARD et Gaël PAYRAUDEAU

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

Norah BAUDOUIN CARON, 27 rue de la Mairie, née le 8 décembre 2023 à Cholet  
Arthur LACHAUX, 14 Chemin des Framboises, né le 18 décembre 2023 à Cholet  
Émile SOULARD, 2 Chemin de l'Étang, né le 29 décembre 2023 à Cholet

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### PERMANENCES DES ELUS SAMEDI :

10h à 11h

3 février 2024 : Yannick VITALI – Adjoint

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un élu en dehors de cette date en appelant la mairie : 02.51.66.02.74 ou par mail : [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr)

## LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

### Comité des Fêtes MESNARD-LA-BAROTIÈRE

Vous êtes invités à l'assemblée générale qui aura lieu le :

**Judi 25 janvier 2024 à 20h**  
à la salle de la maison des associations

- Rétrospective de l'année 2023
- Présentation des événements 2024
- Présentation du bilan financier et moral

Cette soirée se clôturera autour d'un verre de l'amitié.



**WEEK-END GONFLÉ**  
Mesnard la Barotière  
salle de sport

17 février 2024  
(10h à 19h)

18 février 2024  
(10h à 18h)

6€ la journée  
10€ le week-end

Invité surprise !

Chaussettes obligatoires – Les enfants sont sous la responsabilité des adultes



### MATINEES CITOYENNES

L'ACM organise une matinée citoyenne, en partenariat avec la mairie, pour le nettoyage des chemins et sentiers de la commune :

**Samedi 9 mars 2024 de 9h à 12h**

Cette matinée est ouverte à tous les habitants de la commune !

Inscription en mairie : 02.51.66.02.74 ou [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr)